



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 2 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 10 avril 2017 de : 20h00 à : 22h30

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Bernard Levrat

Vice-Présidence : M. Antonio Angelo

Secrétaire : M. John Kummer

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Enhas, Fauchier-Magnan, Jausi, Lima, Marquis, Miche, Monnot-Crespi, Piccot, Riat, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Schenker, Sidler, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

Mme O. Enhas, Maire
M. C. Lambert, Vice-Maire
M. P. Malek-Asghar, Conseiller administratif
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Excusés : Mme N. Métrallet, M. J.-M. Leiser,
M. J.-C. Rothlisberger

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

20H00 A 20H15 SEANCE A HUIS CLOS

1. Approbation du PV de la séance : Toutes Commissions Réunies du 5 décembre 2016

DES 20H15 SEANCE OUVERTE AU PUBLIC

2. Approbation du PV de la séance du 6 février 2017
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation des comptes 2016 de la Ville de Versoix
6. Crédit de Frs 11'600.- destiné au remplacement des caméras de surveillance du parking de Bon-Séjour

7. Crédit d'étude de Frs 44'000.- destiné à évaluer les possibilités de construction sur les parcelles de « l'ancienne épicerie Buffat », sises à la route de Suisse
8. Echange parcellaire entre la Ville de Versoix, les CFF et un propriétaire privé
9. Propositions individuelles et divers

Parole au public

20H00 A 20H15 SEANCE A HUIS CLOS

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

- 7 *05.000.00* *ADMINISTRATION GENERALE*
APPROBATION DU PV DE LA SEANCE : TOUTES COMMISSIONS REUNIES DU 5 DECEMBRE 2016 (23 votants)
Le PV de la séance « Toutes Commissions Réunies » du 5 décembre 2017 est accepté par 22 oui et 1 abstention.

DES 20H15 SEANCE OUVERTE AU PUBLIC

- 8 *05.000.00* *ADMINISTRATION GENERALE*
APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2017 (23 votants)
Le PV de la séance du 6 février décembre 2017 est accepté à l'unanimité.
- 9 *05.000.00* *ADMINISTRATION GENERALE*
COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
 - **Procédure de validation des procès-verbaux du CM et des commissions sur CMNet**
Le Président remercie le service du CMNet qui, avec célérité, a mis en place la nouvelle procédure de publication des procès-verbaux. L'idée est que le procès-verbal provisoire qui doit être approuvé figure sous la date de la séance où il est discuté. Une fois le PV approuvé il figurera sous la séance correspondante.
 - **Rapport d'activités de l'Association Ecole & Quartier**
Le Président signale qu'il a reçu le rapport de l'Association Ecole & Quartier qui montre toute la richesse des activités qui se déroulent au sein de cette organisation pour le grand renom de Versoix. Il s'agit en effet d'un service assez unique dans le canton et qui est d'une grande diversité d'offres.
Le Conseil municipal est représenté par Mme Richard-Mikel et M. Schenker. Le Président constate à regret que ce rapport ne fait pas l'objet d'une discussion au sein de la Commission culture et communication. Il remercie tous ceux qui sont actifs au sein d'Ecole & Quartier qu'il remercie pour leur rapport d'activités.
 - **GLRD (Groupement des Législatifs de la Rive Droite)**

M. Angelo signale que lors de la séance du GLRD du 3 mars dernier, Versoix était représenté par le Président du CM et lui-même. A l'ordre du jour figurait un sujet important pour Versoix, le désenchevêtrement. Une proposition relative à une séance d'information contradictoire avait été abordée mais s'avère prématurée.

Malgré que ce groupement ne prenne pas de décisions qui ont force de loi, les sujets discutés concernent tous les CM. C'est pourquoi M. Angelo s'adresse à toutes les fractions en leur signalant la nécessité de nommer un représentant permanent au sein de ce groupement. Il remercie celui ou celle qui sera intéressé(e) de bien vouloir faire parvenir sa candidature au bureau du CM.

10 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
Mme Ornella Enhas, Maire

Travaux :

Route de Suisse:

Mme Enhas signale l'ouverture aujourd'hui du chantier de la requalification de la route de Suisse avec une phase d'installation de chantier et de travaux préparatoires. Ce sujet sera dorénavant traité à chaque Conseil municipal jusqu'en 2020. Les engins de chantier ont été installés sur la parcelle des Buissonnets. La démolition des îlots de Montfleury va débuter de même que des sondages préparatoires effectués par les SIG. Les travaux pilotés par l'Etat devraient réellement démarrer début mai avec le premier secteur concerné de l'entrée de Versoix côté vaudois, jusqu'au carrefour de Montfleury. Ces travaux, prévus pour une durée de 10 mois environ, auront assez peu d'impact car la circulation sera maintenue dans le double sens avec une vitesse limitée à 30 km/h. Des déviations de trafic sont prévues par la suite. La Mairie a fait paraître dans le Versoix Région une double page de communication qui signale les différentes phases des travaux.

Information sur la route de Suisse

M. Lambert signale l'organisation le 8 mai prochain à 18h00 d'une séance d'information publique à l'Aula des Colombières. Après une introduction conjointe entre le Conseil administratif de Versoix et Conseiller d'Etat chargé du DETA, M. Luc Barthasat, des intervenants techniques viendront présenter le projet et les mesures prévues (déviations notamment) avant de terminer la séance par un temps de « questions – réponses ». Cette séance publique sera précédée vers 11h00 à la Mairie par une conférence de presse.

M. Lambert signale encore que des travaux sont en cours à l'intérieur de l'épicerie Buffat qui permettra d'accueillir une Maison du projet destinée aux différents groupes de travail, aux expositions publiques et à transmettre l'information nécessaire aux habitants et aux commerçants.

Mail Voltaire :

Mme Enhas signale que les travaux avancent selon l'agenda prévu et devraient être terminés dans la première semaine de mai. Une photo projetée sur grand écran permet de constater qu'il s'agit d'une très belle réalisation qui répond en tous points aux attentes de la commune et qui a permis de sécuriser ce passage tant pour les piétons que pour les vélos.

Chemin de l'Ancien-Péage :

Mme Enhas signale que cet espace va être ouvert à la circulation en zone 20 avec une priorité aux piétons. Le parage en dehors des zones marquées n'est pas autorisé. Quelques aménagements, dont notamment la pose du mobilier urbain, restent à prévoir dans cette zone.

Conteneurs enterrés:

Mme Enhas signale que deux secteurs ont été mis en fonction : un à la Pelotière et l'autre à l'avenue Louis-Dégaillier. Plus de 4'000 habitants sont maintenant desservis par des conteneurs enterrés.

Concernant les déchets de cuisine, le troisième conteneur situé à la Pelotière est déjà installé. Sa mise en service est prévue après les fêtes de Pâques.

Mme Enhas signale la mise en place avec succès de mesures de soutien en vue de favoriser le compostage individuel dans la zone villas prioritairement. Trois séances d'informations à la population organisées récemment seront suivies prochainement de deux ateliers pratiques.

Sports et Manifestations :Vendée Globe :

Mme Enhas signale que le Conseil administratif in corpore a reçu le champion M. Alan Roura (des photos sont projetées sur grand écran) pour le féliciter pour son exploit sportif à plusieurs titres. En effet, il a non seulement participé mais il a terminé sa magnifique course en obtenant une 12^{ème} place dans cette mythique course. M. Alan Roura a été reçu en présence également du Président du CNV et un chocolatier bien connu de notre commune a réalisé une réplique en chocolat du bateau de M. Roura « La Fabrique ».

Toujours dans le domaine maritime, le CA a reçu à la Mairie le 10 mars dernier un autre marin, M. Lucien Cujean. Participant aux Jeux Olympiques de Rio 2016, M. Cujean a remis son dossard olympique à la Mairie de Versoix. Le CA l'a félicité pour sa magnifique 13^e place dans la catégorie 49er et souhaité plein succès pour la suite, l'objectif étant les JO de Tokyo 2020. Le CA a décidé de mettre en valeur ce dossard olympique en le confiant au CNV qui est le club de M. Cujean. Le CNV pourra ainsi exposer ce dossard dans ses locaux à Port Choiseul.

Social :**Jeunesse****Recrutement en direct**

Mme Enhas signale le 26 avril prochain la première participation de la Ville de Versoix au recrutement en direct organisé par la Cité des Métiers. Cet événement permet aux jeunes en recherche d'apprentissage de rencontrer des entreprises qui offrent des places d'apprentissage. 12 entreprises versoisiennes et des communes avoisinantes ont d'ores et déjà annoncé leur participation à cet événement. La commune se réjouit de cet événement et signale également la présence de personnes de l'OFPC (Office de formation professionnelle) afin de soutenir ces jeunes avec le personnel de la Forge.

Procédure d'inscription pour les centres aérés du Radis :

Mme Enhas signale une modification de la procédure d'inscription au centre aéré avec un formulaire de préinscription à compléter et à retourner au Radis d'ici au 21 avril 2017. Toutes les informations se trouvent sur le site du Rado. Les inscriptions définitives se tiendront le 6 mai 2017 de 9h00 à midi au Rado.

Fête de la jeunesse

Mme Enhas informe que la Fête de la jeunesse aura lieu à Versoix le dimanche 7 mai 2017.

M. Lambert, Vice-Maire**Culture :**

M. Lambert signale les événements suivants :

- L'exposition des artistes de nos régions est ouverte au Boléro jusqu'au 30 avril, du mardi au dimanche de 15h00 à 18h00, sur la thématique du dessin.
- Le 11 avril à 18h30 une rencontre littéraire à la galerie du Boléro avec une discussion à partir d'un livre et en présence de l'auteur, M. Sandro Maurutto, transplanté du cœur en 2009 et qui en a tiré un livre très sensible et optimiste.
- Mme Patricia Schauenburg, représentante de Swisstransplant sera également présente, ce qui permettra de lancer un appel au don d'organe.
- Le 22 avril à 20h30 aux Caves de Bon-Séjour, spectacle en hommage à Chopin avec le pianiste Nicolas Celoro et l'actrice Marie-Christine Barrault.
- Du 6 au 14 mai aura lieu la 10^e semaine du livre et de la petite enfance, une manière de fêter la lecture entre les générations.
- Le dimanche 7 mai à 17h00 à la salle Lachenal, concert de la Musique Municipale de Versoix.

M. Lambert présente enfin que le panneau des Maires de la commune qui a été réalisé à la demande du CA pour avoir un historique affiché de tout ceux qui ont rendu service à la commune. Ce document, affiché dans le hall du Boléro, liste d'une part les Maires de Versoix de 1816 à 1963 et, d'autre part, dès 1963 les Maires et les Conseillers administratifs.

Transport:

Ligne U et V+ :

M. Lambert signale qu'un pointage de la ligne U a permis d'observer que le 100'000^e voyageur a été transporté le mercredi 15 mars 2017. Un document projeté sur grand écran montre le nombre de mouvements par arrêts. La ligne U joue pleinement son rôle de transbordement au niveau de la Gare de Versoix. Cette ligne donne aussi satisfaction aux communes partenaires telle que Chavannes-des-Bois avec près de 27'000 mouvements. La Ville de Versoix est plutôt satisfaite du fonctionnement de cette ligne U qui est, selon les prévisions, dans la cible avec un bénéfice sur une année de Frs. 29.-.

Les TPG annoncent la création de la ligne de bus V+ qui entrera en fonction à titre expérimental dès le 24 avril 2017 avec 2 courses aux heures de pointe Versoix-Montlfeury jusqu'à l'Aéroport. Il s'agit là d'une préfiguration de ce que sera la ligne V dès la mise en fonction du train au ¼ d'heure. La ligne Z fera le lien vers la Gare Cornavin. L'horaire de la ligne V+ paraîtra dès le lendemain.

Versoix Roule

M. Lambert signale la reconduction de Versoix Roule du 24 avril au 22 octobre 2017. Il est à noter de nouvelles possibilités d'emprunter des vélos gratuitement, moyennant le dépôt d'une caution, pour 24 heures. Les vélos électriques pourront être posés dans d'autres stations qui stockent de tels engins.

M. Lambert annonce la participation de la commune au programme de la Confédération sur l'importance des espaces ouverts dans la ville pour les enfants. La Confédération a travaillé avec la Villa Yoyo dans le quartier de la Pelotière pour définir dans la ville le parcours des enfants, les lieux appréciés, les lieux évités, les lieux de rencontres, etc. Les résultats de ces travaux avec la remise d'un message des enfants aux autorités administratives de la commune auront lieu le 13 mai prochain avec une promenade dès 14h00. Le hall du Boléro permettra de visiter l'exposition de cette action.

Urbanisme :

M. Lambert signale la clôture de la concertation concernant l'Illet Jean-Querret. Cette démarche de concertation commencée le 23 avril 2016 s'est ponctuée de 3 ateliers qui ont permis d'avancer sur la construction d'une connaissance commune du quartier et de sa logique de projet et de déboucher sur la présentation d'un avant-projet concernant ce futur PLQ.

M. Lambert énumère quelques axes de ce futur plan localisé de quartier tels que notamment :

- Garder un front bâti du côté de la route de Suisse ;
- Garder l'identité construite ;
- Garder une certaine perméabilité avec la création d'une nouvelle petite place, d'une trajectoire verte au centre du quartier et d'un parking souterrain pouvant accueillir les véhicules des résidents.

La mise à l'enquête publique de ce projet est prévue fin 2017 avec l'obtention des premiers permis de construire et un début des chantiers en 2019-2020.

L'idée était de tester ces démarches de concertation qui s'est déroulée dans une ambiance de respect mutuel entre les différents acteurs.

Un processus identique de concertation, de consultation et de participation publique sera mise en œuvre dans le cadre de la requalification de la route de Suisse et plus particulièrement dans le quartier du Bourg et de la Place du Bourg.

Sécurité:

Conférence de presse de la Police :

Suite à la conférence de presse de la Police genevoise, M. Lambert transmet les statistiques suivantes pour Versoix :

Les infractions et faits de violence publique ou domestique ont été régulés au fil des années 2014 à 2016. Les brigandages, effractions avec introduction clandestine, vols dans et sur des véhicules par effraction et vols à la tire ont nettement baissé. Le rapport d'activités montre une baisse au niveau cantonal de près de 45 % depuis 2011. S'agissant des élucidations liées à tout ce qui touche à l'intégrité corporelle connaît un taux d'amélioration significatif (88%). Les élucidations liées aux infractions au patrimoine restent à 11 %.

S'agissant de la commune de Versoix, on note une baisse de 15 % des infractions. S'agissant des principaux types de vols, les statistiques de la Police font état de moins 30 % pour la même période.

Le détail des ces chiffres est consultable sur le rapport d'activités 2016 de la Police 2016 et également sur les statistiques des infractions au code pénal 2016 par commune.

M. Malek-Asghar, Conseiller administratif

M. Malek-Asghar adresse ses félicitations collectives aux acteurs ayant participé à la bonne organisation et au succès du Festichoc 2017.

Aux dires de la Police 50'000 personnes sont venues durant tout le week-end visiter les 33 stands d'artisans qui étaient à disposition et les nombreux stands des sociétés locales. Grâce aux équipes de la Mairie, non seulement le Service des manifestations mais également la Voirie, l'administration générale et les 150 jeunes de Versoix sélectionnés par les agents de la Police municipale, cet événement a remporté un grand succès.

Il rappelle enfin le soutien de différents partenaires presse tels que notamment One FM, la Tribune de Genève, Léman Bleu, ainsi que les différents sponsors qui continuent à augmenter sensiblement le budget de cette manifestation.

La 14^{ème} édition du Festichoc aura lieu deux semaines avant Pâques en 2018 et 2019.

11 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PRESENTATION DES COMPTES 2016 DE LA VILLE DE VERSOIX

C'est au nom du CA que M. Malek-Asghar a l'honneur de présenter les comptes de l'exercice 2016 de la Ville de Versoix qui sont très largement dans la cible budgétaire.

Tout en rappelant que les recettes fiscales sont basées sur des estimations transmises par le Département des finances de l'Etat de Genève et qu'elles sont encore sujettes à évolution, M. Malek-Asghar indique que les comptes 2016 présentent un excédent de Frs. 1'119'978.-. Le budget, équilibré pour l'année 2016 prévoyait un excédent de Frs. 130'648.-. S'agissant des revenus, on note un écart favorable Frs. 989'330.-. L'autorisation de dépenses se montait à Frs. 38'121'589.- l'effectif dépensé étant de Frs. 37'920'049.-, l'écart économisé sur les charges est de Frs. 201'540.-.

M. Malek-Asghar présente et commente ensuite les différents tableaux et graphiques préparés par Mme Zilhmann, cheffe du Service des finances, tels que les comptes et budgets de fonctionnement 2016, par fonction, par nature et par service (voir annexe).

S'agissant du détail des recettes fiscales, M. Malek-Asghar signale que les estimations sont légèrement corrélées sur celles du canton (les comptes de l'Etat vont boucler de manière positive cette année) et se retranscrivent sur les comptes des communes. Les comptes 2016 prévoient un montant de Frs. 23'683'592.- qui est en ligne avec les prévisions annoncées par l'Etat au titre d'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (PP) de Frs. 23'430'000.-. Concernant les recettes fiscales liées aux personnes morales (PM), on note un montant budgété de Frs. 3'250'000.- et des comptes 2016 se montant à Frs. 3'451'745.-.

On note une baisse de la taxe professionnelle communale avec un montant encaissé de Frs. 2'167'275.-.

M. Malek-Asghar présente ensuite les tableaux liés aux impôts par année fiscale des personnes physiques et des personnes morales qui donnent notamment des indications sur les chiffres de la production au 31.12.2016, de l'impôt à la source (PP), les différents reliquats avec rattrapage. S'agissant des PP, on note un montant porté en compte en 2016 de Frs. 23'683'592.-. Au 31.12.2016, on note une situation de grande stabilité depuis 2012. Ceci est lié notamment à la situation du taux du centime additionnel qui se situe depuis 2015 à 45,5 et à une population relativement stable.

S'agissant des personnes morales, on note tout en tenant compte des éventuels reliquats, un montant porté en compte de Frs. 3'451'745.-.

C'est pour des raisons de transparence que le tableau de la dette 2016 est ensuite présenté et commenté par M. Malek-Asghar. Il relève l'intérêt de constater l'évolution des taux d'intérêt. Le total de la dette versoisienne est de Frs. 42'500'000.-, soit un peu plus d'un budget annuel.

Il est également intéressant de relever que les montants empruntés en 2015 et 2016, pour un total d'environ Frs. 21'000'000.- (la moitié de la dette versoisienne), bénéficient d'un taux d'intérêt moyen de 1% sur une durée de 19 ans.

M. Malek-Asghar présente et commente en synthèse le compte des investissements 2016. Le montant des investissements réellement dépensés en 2016 est de Frs. 11'613'617.-, ce qui représente près de Frs. 1'000'000.- par mois de factures vérifiées, payées et comptabilisées par l'administration communale. Ce montant est contrebalancé par des recettes d'investissement de Frs. 986'723.- (subventions reçues ou financement de tiers). Le montant total des investissements nets s'élèvent à Frs. 10'626'894.-. Le budget de fonctionnement a permis de payer une large part de ces investissements nets (Frs. 6'067'799.-) grâce aux amortissements du patrimoine administratif qui viennent grever le compte de fonctionnement. Il est précisé que l'excédent des comptes 2016 vient en complément de l'autofinancement. Au final pour 2016, on note une insuffisance de financement de Frs. 4'559'095.- qui est relativement modeste par rapport aux investissements durables effectués par la Ville de Versoix, c'est pourquoi le Conseil administratif de la Ville de Versoix recommande aux CM de faire preuve d'un peu de prudence dans les prochaines années afin de trouver un équilibre dans les comptes.

M. Malek-Asghar tient à remercier Mme G. Zihlmann qui l'a assisté non seulement pour la finalisation de ces comptes mais également dans la préparation des images présentées ce soir. Il reste à disposition pour des questions.

Discussion :
Néant

12 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**CREDIT DE FRs. 11'600.- DESTINE AU REMPLACEMENT DES
CAMERAS DE SURVEILLANCE DU PARKING DE BON-SEJOUR**

M. Lambert présente et commente le message concernant le remplacement des caméras de surveillance du parking de Bon-Séjour. Il souligne le rôle dissuasif de ces caméras et le rôle d'information en cas de délit. Le système n'étant plus assez performant, un appel d'offres a été effectué afin de remédier à ce problème.

Pour toutes ces raisons, le CA recommande le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 11'600.- concernant le remplacement des caméras de surveillance du parking de Bon-Séjour.

Préavis des Commissions :

M. Riat indique que la Commission Sécurité, lors de sa séance du 4 avril 2017, a préavisé favorablement ce crédit à l'unanimité des 9 membres présents.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 6 avril 2017, a approuvé à préavis favorablement ce crédit à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

M. Riat constate une installation obsolète qui sera remplacée avec des moyens d'actualité, modernes, un serveur centralisé avec possibilité de contrôles au goût du jour, une zone d'ombre qui sera couverte par une caméra. La fraction PLR, sensible à la prévention des incivilités, ne peut que se conforter dans ces nouvelles installations et est favorable à cette demande de crédit.

DELIBERATION

« Crédit de Frs 11'600.- destiné à remplacer les caméras de surveillance du parking de Bon-Séjour »

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de procéder au remplacement des caméras de surveillance du parking de Bon-Séjour, devenues obsolètes, de manière à assurer la sécurité et éviter les déprédations ;

Vu le message, joint à la présente, qui donne les détails relatifs au changement de ces caméras, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 29 mars 2017 ;

Vu le préavis de la commission de la Sécurité dans sa séance du 4 avril 2017 ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 6 avril 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE

A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 11'600.- destiné à changer les caméras de surveillance du parking de Bon-Séjour, tel que décrit dans l'exposé des motifs joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 29 mars 2017.
2. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix, des ordres de paiement à concurrence de Frs 11'600.-, afin de procéder aux changements cités au point 1 ci-dessus.

3. De comptabiliser cette dépense de Frs. 11'600.- dans le compte des investissements puis la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue, soit Frs. 11'600.- au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 11.100.331 en 2018.

13 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT D'ETUDE DE FRs. 44'000.- DESTINE A EVALUER LES POSSIBILITES DE CONSTRUCTIONS SUR LES PARCELLES DE « L'ANCIENNE EPICERIE BUFFAT », SISES A LA ROUTE DE SUISSE

M. Malek-Asghar présente et commente le message relatif à la possibilité de déployer des effets importants pour la Ville de Versoix, plus particulièrement sur les parcelles de l'ancienne épicerie Buffat. Il précise que ce bâtiment sera transformé en Maison du projet le temps des travaux de requalification de la route de Suisse. Ce crédit s'inscrit dans une certaine durée, c'est à dire dans un horizon de 3 à 5 ans, suite à laquelle il sera procédé à la démolition des bâtiments actuels pour construire un bâtiment à la localisation intéressante pour des activités administrative ou commerciales, voire même des activités communales. L'objectif étant d'avoir une réalisation qui permette de revivifier le centre de la Ville de Versoix.

Pour toutes ces raisons, c'est au nom du CA que M. Malek-Asghar remercie le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 44'000.-.

Préavis des Commissions :

M. Richard indique que la Commission Bâtiments Gérance, lors de sa séance du 28 mars 2017 s'est rendue sur place afin que les commissaires puissent constater les surfaces disponibles, les parcelles, les hauteurs éventuelles des constructions possibles et se rendre compte de l'intérêt d'une surface aussi importante.

A l'issue de cette visite, la Commission a soutenu à l'unanimité la demande de crédit de Frs. 44'000.-.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 6 avril 2017, a approuvé ce crédit à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Après avoir visité les lieux, M. Miche a constaté un bien relativement vétuste. Il recommande de garder à l'esprit de prévoir si possible un lieu de vie dynamique ou de commerce ou artisanal qui ne ferme pas les rideaux à 5h du soir.

M. Malek-Asghar relève la remarque judicieuse de M. Miche et souligne l'intérêt de réfléchir aux moyens de lutte contre une ville morte. Une ville vivante est une ville qui assure plus de sécurité à ses habitants, ce qui est de la responsabilité de la Mairie.

DELIBERATION**« Crédit d'étude de Frs 44'000.- destiné à une étude de faisabilité sur les parcelles de « l'ancienne épicerie Buffat »**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de procéder à une réflexion sur l'opportunité de construire un bâtiment sur les parcelles de « l'ancienne épicerie Buffat », sise à la route de Suisse ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 22 mars 2017 qui décrit dans les détails les buts visés par cette étude;

Vu le préavis de la commission des Bâtiments et de la Géranche dans sa séance du 28 mars 2017;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 6 avril 2017;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. D'ouvrir au Conseil administratif de la Ville de Versoix un crédit de Frs. 44'000.- pour effectuer une étude de faisabilité sur les parcelles de « l'ancienne épicerie Buffat » selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 22 mars 2017.
2. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des bons de paiement auprès des établissements de son choix à concurrence de Frs 44'000.- afin de mener à bien l'étude citée au point 1 ci-dessus.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs. 44'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ce crédit d'étude de Frs. 44'000.- en même temps que les crédits des travaux relatifs à la construction d'un immeuble sur les parcelles de « l'ancienne épicerie Buffat », sises à la route de Suisse à Versoix.
5. En cas de non réalisation des travaux mentionnés au point 4 ci-dessus, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 dans l'année qui suit l'abandon du projet de construction.

14 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

ECHANGE PARCELLAIRE ENTRE LA VILLE DE VERSOIX, LES CFF ET UN PROPRIETAIRE PRIVE

Mme Enhas présente et commente le message relatif à cette demande de validation d'un échange de parcelles qui fait suite aux travaux de la 3e voie CFF. Il s'agit de la validation d'un acte administratif qui découle des importants travaux entrepris par les CFF il y a déjà plus de 13 ans. Dans le cadre de ces travaux, il avait été nécessaire de procéder à des échanges indispensables de parcelle entre la commune et les CFF, voire parfois entre l'Etat et les propriétaires privés. Il s'agit là d'une situation particulière qui nécessite une mise à jour en raison notamment d'une cession du domaine public à un privé. La validation de cet échange est demandée au CM par le registre foncier. Les plans et explications des parcelles concernées sont projetés sur grand écran.

Pour toutes ces raisons, Mme Enhas reste à disposition pour les questions et remercie le CM de faire bon accueil à la validation de cet acte administratif.

Préavis des Commissions :

M. Kummer (vice président) indique que la Commission TVEDD, lors de sa séance du 21 février 2017, a approuvé cet échange parcellaire par 7 oui et 1 abstention qui était motivée par la complexité de cet échange.

Discussion :

Néant.

Le vote se déroulant à la majorité qualifiée, le vote du Président est pris en compte.

DELIBERATION

« Validation par le Conseil municipal d'un échange parcellaire entre la Ville de Versoix, les CFF et un propriétaire privé »

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre K de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 11 alinéa 2 de la Loi sur le domaine public (LDPu) du 24 juin 1961 ;

Vu l'article 9A du Règlement concernant l'utilisation du domaine public (RUDP) du 21 décembre 1988 ;

Vu la nécessité de procéder à des divisions parcellaires de manière à échanger des terrains entre la Ville de Versoix, les CFF et un propriétaire privé, ceci pour permettre la construction de la troisième voie CFF ;

Vu le message joint à la présente qui donne les explications complémentaires liées à ces échanges de terrain ;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable dans sa séance du 21 février 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'approuver les divisions parcellaires et échanges de terrains avec les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, établissement de droit public ayant son siège à Berne, ainsi qu'avec Madame Nicole Hecquet, conformément au tableau de mutation N° 23/2007 de Versoix et à l'acte notarié de Maître Françoise Demierre Morand signé les 3, 6 et 29 octobre 2014.
2. D'approuver la désaffectation au domaine public communal des sous-parcelles résultant des échanges (dp6320 C, dp6321 C et dp6335 B) pour une surface totale de 212 m².
3. D'approuver l'incorporation au domaine public communal des sous-parcelles résultant des échanges (5133 B, 5864 B et 7133 B) pour une surface totale de 521 m².
4. D'approuver les ajustements des droits immobiliers prévus par l'acte notarié de Maître Françoise Demierre Morand signé les 3, 6 et 29 octobre 2014, notamment le report des servitudes de passage public à pied inscrite au Registre foncier le 1er novembre 1960 sous P.j. A2436 et de passage à pied et à vélo sur ou sous voie inscrite au Registre foncier le 15 novembre 2012 sous P.j. 10961.

15 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Richard demande au Secrétariat général de projeter une image afin qu'il puisse parler d'épingle ou d'arceau (qui permettent de fixer le vélo).

Les discussions menées à ce sujet dans plusieurs partis politiques permettent de constater que sur certains lieux privilégiés de Versoix, il manque un certain nombre d'arceaux, notamment près des supermarchés versoisiens.

M. Richard signale le dépôt lors de la prochaine séance d'une motion interpartis demandant à la commune d'installer rapidement quelques arceaux. Il souligne l'importance d'assurer son vélo contre le vol dans quelques endroits stratégiques de la commune.

Le Président a pris note de la présentation prochaine d'une motion interpartis.

M. Marquis abonde dans le sens de M. Richard et relève que cette problématique intéresse beaucoup de monde à Versoix.

Une 2e problématique intéresse M. Marquis qui constate que les pistes cyclables pour les deux-roues sont inabouties ou au mauvais endroit. Il recommande d'y réfléchir et de coordonner cette problématique avec les travaux de la route de Suisse.

M. Zimmermann rappelle que ses revendications émanent de l'association des habitants de Richelien concernant l'installation d'un garage à vélo dispositif à l'arrêt du bus U « Richelien ».

Il profite de s'adresser à M. Cédric Lambert suite à la plainte publiée dans le Versoix Région par une habitante de Richelien par rapport à un ressenti de discrimination suite à la tempête que nous avons tous subie le 6 mars dernier et qui a occasionné la chute d'un arbre à Richelien.

M. Jaussi se réfère à un article paru dans la Tribune de Genève sur les mesures de sensibilisation à la population à la problématique des bouches d'égout. En effet, il constate que beaucoup de personnes prennent les bouches d'égout pour des poubelles. Suite à l'information donnée par l'Association des pêcheurs de Genève aux différentes communes genevoises, il signale les mesures disponibles pour favoriser la population à cette problématique.

Mme Enhas n'a pas le souvenir d'avoir reçu un tel courrier. Elle propose de solliciter les services communaux pour voir si ce courrier a bien été adressé à la commune de Versoix. Elle relève l'intérêt de cette action très intéressante à laquelle est donnée certainement suite et remercie pour cette information.

M. Chappatete se réfère à la photo de la parcelle Buffat et se rappelle ce lieu commercial qui était très fleuri. Il signale le 6 mai l'organisation de la fête du printemps qui aura lieu à l'emplacement du marché, conjointement au marché. Il recommande à chacune et à chacun de se rendre chaque samedi dans ce secteur afin d'y faire ses courses.

M. Angelo constate que les travaux de l'Ancien-Péage arrivent au bout. Il demande des explications concernant les heures d'ouverture du parking de la Migros.

M. Lambert signale que la réunion se tiendra mercredi prochain.

M. Riat signale que le concert de printemps de la Musique Municipale de Versoix aura lieu le 7 mai à 17h00 à la salle Lachenal. La MMV a préparé un programme de choix.

PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Le Président lève la séance à 22H30

* * * * *